



2025/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2025/405

Du mercredi 31 décembre 2025

Maitrise d'œuvre d'exécution pour les travaux de réhabilitation d'un Relais Petite Enfance à Ris-Orangis (91130) - Marché 2025-36

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue d'assurer des prestations de maîtrise d'œuvre d'exécution pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un RPE-LAEP,

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 26 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que quatre (04) plis, représentant quatre (04) offres, ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 19 décembre 2025 à 12 heures 00,

CONSIDÉRANT que la société ATELIERS HOUDA BENDIB (HB) dont le siège se situe 32 rue de la Py 75020 Paris, en groupement conjoint avec ACORUS INGENIERIE dont le siège social se situe ZA PARIEST - 46 rue des Vieilles Vignes 77183 Croissy-Beaubourg, a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2025-36 :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : D'ATTRIBUER et DE SIGNER le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre d'exécution pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un RPE-LAEP avec la société ATELIERS HOUDA BENDIB (HB) dont le siège se situe 32 rue de la Py 75020 Paris, en groupement conjoint avec ACORUS INGENIERIE dont le siège social se situe ZA PARIEST - 46 rue des Vieilles Vignes 77183 Croissy-Beaubourg.

2025/

ARTICLE 2 : ARRETE les montants du marché comme suit :

- ✓ Poste n°1 Missions de base : 8% sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1.000.000 € HT valeur octobre 2025, soit un montant prévisionnel de rémunération de 80.000 € HT,
- ✓ Poste n°2 Partie à bons de commande : sans minimum et avec le maximum de 25.000 € HT,
- ✓ Poste n°3 Mission complémentaire OPC : 12.000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site de la Ville et inscrite au registre des délibérations.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 31 décembre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 05 JAN. 2025

Publié le : 05 JAN. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du maire
RIADHE OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :

RIADHE OUARTI

Le 05/01/2026 à 09:12